



**nswp** Global Network of Sex Work Projects  
Promoting Health and Human Rights

## DOCUMENT D'INFORMATION INTERNATIONAL :

# L'impact de la COVID-19 sur les travailleurSEs du sexe

## Introduction

Au début de la pandémie de COVID-19, les travailleurSEs du sexe ont été parmi les communautés les plus durement touchées à travers le monde et continuent d'être affectéEs par cette crise de santé publique mondiale. Avant la pandémie de COVID-19, les travailleurSEs du sexe, largement criminaliséEs, stigmatiséEs et discriminéEs, étaient déjà victimes d'une oppression structurelle. Les conséquences de cette pandémie, qui se sont traduites par de sérieuses difficultés au quotidien, des pertes de revenus, une intensification du harcèlement, des violations de leurs droits et des inégalités en matière de santé n'ont fait qu'aggraver cette oppression. La grande majorité des travailleurSEs du sexe ont été excluEs des mesures d'aide d'urgence mises en place par les gouvernements ainsi que des mécanismes de protection sociale. En conséquence, alors que les gouvernements imposaient des mesures strictes de protection de la santé publique et de distanciation sociale et limitaient les déplacements, les travailleurSEs du sexe ont dû continuer à travailler pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille et, ce faisant, risquer d'être poursuiviEs pour avoir enfreint ces réglementations ainsi que toute loi existante criminalisant le travail du sexe.

Les réseaux régionaux gérés par des travailleurSEs du sexe, qui sont partenaires du Consortium des réseaux de travailleurSEs du sexe, ont décrit l'impact qu'a eu la COVID-19 sur les travailleurSEs du sexe et les organisations gérées par des travailleurSEs du sexe en Amérique latine, dans les Caraïbes, en Afrique, en Europe centrale, Europe orientale et Asie centrale et en Asie-Pacifique. Les réseaux régionaux ont engagé des consultants nationaux pour organiser des groupes de discussion focalisés, des entretiens et des enquêtes afin de documenter les expériences des travailleurSEs du sexe et des organisations gérées par des travailleurSEs du sexe de janvier à juin 2022. Ce projet visait à s'appuyer sur les informations recueillies aux premiers stades de la pandémie et documentées dans un document de politique générale<sup>1</sup> de NSWP pour réaliser une analyse approfondie au niveau des régions. Le présent document résume les observations figurant dans les rapports rédigés par la Plataforma Latino Americana de Personas que EjeRcen el Trabajo Sexual (PLAPERTS), la Coalition des travailleurSEs du sexe des Caraïbes (CSWC), l'Alliance africaine des travailleurSEs du sexe (ASWA), le Réseau pour la défense des droits des travailleurSEs du sexe en Europe centrale et orientale et en Asie centrale (SWAN) et le Réseau Asie Pacifique des travailleurSEs du sexe (APNSW). Il met en lumière les difficultés communes rencontrées par les travailleurSEs du sexe dans les cinq régions et présente les principaux problèmes auxquels elles/ils ont été confrontéEs pendant la pandémie.

---

<sup>1</sup> NSWP, 2021, « [Document de politique générale : COVID-19 et les travailleurSEs du sexe/les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe.](#) »

## **Perte de revenus et exclusion des mesures gouvernementales d'aide d'urgence**

Les mesures de protection de la santé publique prises pendant la pandémie de COVID-19, telles que les confinements, les couvre-feux, les mesures de distanciation sociale et les quarantaines obligatoires, ont empêché les travailleurSEs du sexe de travailler pendant de longues périodes. Celles et ceux qui n'ont pas été en mesure de déplacer leurs activités en ligne se sont retrouvés sans aucun revenu. La majorité des travailleurSEs du sexe a été exclue des mesures d'aide d'urgence adoptées par les gouvernements ou se sont heurtés à des obstacles importants lorsqu'elles/ils ont fait les démarches pour en bénéficier. L'organisation PLAPERTS a rapporté que la plupart des travailleurSEs du sexe en Amérique latine ne gagne pas énormément d'argent mais cela suffit pour couvrir les dépenses quotidiennes.

---

**« C'est notre principal revenu. Ce n'est pas une activité complémentaire et il y a des personnes dont c'est le seul revenu parce qu'elles/ils ont été excluEs de leur cercle social et familial. »**

*- Une travailleuse du sexe, Colombie*

---

Le travail du sexe n'étant pas reconnu comme un travail, les travailleurSEs du sexe ne sont pas incluSEs dans les dispositifs de protection sociale nationaux auxquels ont accès les autres travailleurSEs. Les travailleurSEs du sexe de la région Europe centrale, Europe orientale et Asie centrale ont déclaré que les confinements stricts, qui se traduisent souvent par une présence renforcée de la police dans les rues, les couvre-feux et les restrictions sévères des déplacements des citoyens, ont rendu impossible pour de nombreux et nombreuses travailleurSEs du sexe sans autre source de revenus de travailler. En Arménie, au Kirghizistan, au Kazakhstan, en Macédoine du Nord et en Ukraine, où des couvre-feux nocturnes ont été mis en place, il a été très difficile pour les travailleurSEs du sexe de rue de gagner leur vie.

---

**« Aucune mesure socioéconomique n'a été prévue par le gouvernement pour protéger les travailleurs du sexe et les aider à se remettre de cette crise. Ce qui est frappant, c'est que les autorités ont complètement ignoré les travailleurSEs du sexe et n'ont mis en place aucune mesure répondant aux besoins des travailleurSEs du sexe. »**

*HOPS, Macédoine du Nord*

---

En Asie-Pacifique, la fermeture des établissements de travail du sexe, tels que les maisons closes, les établissements « pour adultes » et les bars karaoké, a privé les travailleurSEs du sexe de lieux de travail où elles/ils pouvaient trouver des clients et travailler en sécurité. Le nombre de clients restants a aussi diminué parce que les clients eux-mêmes ont perdu leurs revenus. Dans la région des Caraïbes, les bars ont été complètement fermés dans tous les pays observés aux premiers stades de la pandémie. CertainEs travailleurSEs du sexe sont tout de même sortiEs pour travailler mais au risque d'être arrêtéEs.

---

**« Les bars où travaillaient les travailleurSEs du sexe ont été contraints de fermer, les clients étaient moins intéressés, les affaires allaient vraiment mal, beaucoup avaient peur de contracter la COVID-19, le travail du sexe est devenu très risqué. »**

*Une travailleuse du sexe, Guyana*

---

Dans toutes les régions, les travailleurSEs du sexe ont signalé avoir été excluEs des mesures d'urgence mises en place par les gouvernements. Selon ASWA, les travailleurSEs du sexe n'ont bénéficié d'aucune aide d'urgence (aides financières, colis alimentaires ou services de santé) de la part des gouvernements pendant la pandémie de COVID-19 dans les 24 pays africains étudiés. APNSW et ASWA ont indiqué que les travailleurSEs du sexe étaient le plus souvent excluEs des mécanismes de protection sociale parce qu'elles/ils ne remplissaient pas les conditions requises. Les travailleurSEs du sexe devaient notamment avoir une carte d'identité nationale ou être inscritEs sur la liste des professions « légitimes », ce qui les excluait systématiquement des dispositifs de protection gouvernementaux. La pandémie n'a fait qu'exacerber les inégalités préexistantes et les mesures d'urgence prises par les gouvernements ont négligé de tenir compte des personnes qui travaillent dans l'économie informelle. Dans la région des Caraïbes, les travailleurSEs du sexe ont signalé que des mesures d'urgence très répressives avaient été adoptées face à la COVID-19.

---

**« Le confinement, la quarantaine et la fermeture des lieux publics, où travaillent les travailleurSEs du sexe, m'ont privée de revenus. Le gouvernement n'a aidé les travailleurSEs du sexe d'aucune manière. »**

*Une travailleuse du sexe, CSWC*

---

## **La montée de la violence et les extorsions**

Dans toutes les régions, les travailleurSEs du sexe ont rapporté qu'elles/ils avaient dû continuer à travailler pour survivre et ce, quelles que soient les restrictions. Les travailleurSEs du sexe se sont ainsi trouvés dans une situation où elles/ils étaient vulnérables à des agents de police ou des clients violents qui profitaient de la situation. CertainEs travailleurSEs du sexe ont aussi été brutaliséEs par des membres de leur famille parce qu'elles/ils ne respectaient pas les confinements, les quarantaines ou d'autres mesures de restriction des déplacements.

### **Les clients violents**

Dans un contexte où les travailleurSEs du sexe devaient assurer un revenu pour survivre, il leur était très difficile de négocier avec leurs clients, de travailler dans de bonnes conditions garantissant leur sécurité, de refuser des clients ou d'imposer le port du préservatif.

Dans tous les pays de la région Asie-Pacifique, les travailleurSEs du sexe ont raconté qu'elles/ils avaient été contraintEs d'aller chez leurs clients pour travailler, ce qu'elles/ils n'auraient jamais fait avant la pandémie, et qu'une fois arrivés sur place, elles/ils avaient été forcés d'avoir des relations sexuelles qu'ils n'avaient pas acceptées et avaient été violés par une ou plusieurs personnes. SWAN a également signalé que, durant toute la pandémie, le



nombre des violences, des escroqueries, des extorsions et des vols (d'argent et d'autres objets de valeur) commis par les clients a augmenté.

### **La violence policière**

Dans toutes les régions, une augmentation drastique de la violence policière a été signalée, les forces de l'ordre ayant recours à des moyens répressifs pour faire respecter les couvre-feux, les confinements et autres restrictions d'urgence. La pandémie a également été l'occasion pour la police d'exploiter, de harceler et d'extorquer de l'argent aux travailleurSEs du sexe. Selon les travailleurSEs du sexe, la police, dont la mission consistait à s'assurer que les mesures d'urgence comme les couvre-feux étaient respectées, s'en est spécifiquement prise aux travailleurSEs du sexe pour ensuite exiger des pots-de-vin pour les relâcher sans poursuites. La violence policière était particulièrement intense pendant la pandémie car les travailleurSEs du sexe qui devaient continuer à travailler pendant les couvre-feux et la fermeture des commerces dans la rue étaient particulièrement visibles.

---

**« La police se comporte de façon encore pire maintenant à cause de COVID... La police nous utilise comme des distributeurs de billets. »**

*UnE travailleurSE du sexe, Myanmar*

---

Dans la quasi-totalité des pays d'Amérique latine, la violence policière s'est intensifiée pendant la pandémie. De nombreux et nombreuses travailleurSEs du sexe ont dû continuer à travailler pour survivre et n'ont pas pu se permettre de suivre les mesures de restriction imposée pendant la pandémie. Sous couvert de faire respecter les couvre-feux et les autres restrictions, la police a harcelé les travailleurSEs du sexe encore plus qu'auparavant et n'a pas hésité à les persécuter, à les agresser, à les extorquer et à les violer en cas d'infraction aux mesures d'urgence prises par les gouvernements. Par exemple, en Colombie, au Paraguay, au Panama et au Pérou, il a été signalé que la police exigeait des travailleurSEs du sexe des « faveurs sexuelles » et que lorsqu'elles/ils refusaient, elles/ils devaient payer des amendes ou étaient placés en détention.

---

**« La pandémie a exposé et amplifié la violence qui existait déjà... Elle a donné à la police une excuse pour nous arrêter à nouveau dans la rue... Ils ont exploité les mesures d'urgences prises pendant la pandémie pour abuser de leur pouvoir ».**

*UnE travailleurSE du sexe, Paraguay*

---

Dans la région des Caraïbes, la violence contre les travailleurSEs du sexe et l'exploitation sexuelle ont également sensiblement augmenté pendant la pandémie. Au Guyana, les travailleurSEs du sexe migrantEs en particulier ont souvent été exploités par la police qui leur demandait de l'argent ou les forçait à avoir des rapports sexuels avec eux. CSWC a signalé que les policiers en patrouille ou postés aux barrages routiers situés aux points d'entrée de la région de l'arrière-pays guyanais arrêtaient souvent les bus et les voitures pour s'en prendre aux travailleurSEs du sexe vénézuélienNEs migrantEs. Nombre d'entre eux/elles ont été détenus parce qu'elles/ils travaillaient sans permis de travail ou visa en règle et ont souvent



été contraintEs de verser de l'argent ou d'avoir des rapports sexuels en échange de leur libération.

Dans toute la région Europe centrale, Europe orientale et Asie centrale, les lois pénales et administratives ont été appliquées de manière beaucoup plus stricte pour gérer la pandémie et les pouvoirs des forces de l'ordre, notamment ceux de la police, des services de santé publics et des services d'immigration, ont été considérablement étendus. Les mesures prises dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 se sont souvent traduites par davantage de surveillance, des punitions plus lourdes et une présence plus importante de la police qui se sont manifestées sous la forme de fortes amendes, d'arrestations, de poursuites judiciaires et de détentions. Au Kazakhstan et au Kirghizistan, des policiers ont effectué des descentes dans les lieux de travail du sexe et extorqué de l'argent en menaçant les travailleurSEs du sexe de sanctions pour de prétendues violations des mesures d'urgence, dont certaines n'avaient même pas été commises :

---

**« Les travailleurSEs du sexe n'avaient pas de travail, et pourtant certains policiers leur extorquaient encore de l'argent. Il y avait une amende de 3 000 soms (40 USD), et les travailleurSEs du sexe étaient arrêtéEs et emmenéEs au poste de police où elles/ils restaient jusqu'à la fin du couvre-feu. »**

*Tais Plus, Kirghizistan*

---

## **La violence domestique**

PLAPERTS a signalé plusieurs cas de violence domestique pendant les périodes de confinement ou lorsque les restrictions de déplacements étaient en vigueur. Cette situation a exacerbé la stigmatisation des travailleurSEs du sexe car il est devenu plus difficile de cacher leurs activités à leur famille. Les travailleurSEs du sexe dont l'identité a été découverte ont été confrontéEs à la discrimination, ont été expulséEs du domicile familial, rejetéEs par leur famille, harceléEs, violéEs, physiquement agresséEs et même assassinéEs.

---

**« J'ai eu l'idée d'appeler un de mes frères pour qu'il me loge... Il savait que je travaillais dans une organisation sociale, mais il ne savait pas que j'étais travailleuse du sexe. Quand il s'en est rendu compte, il a commencé à me maltraiter... Il m'a mise à la porte en pleine pandémie... »**

*– Une travailleuse du sexe, Colombie*

---

Dans la région Europe centrale, Europe orientale et Asie centrale, les angoisses liées à la pandémie, la perte de leurs lieux de travail, le manque de revenus et l'insécurité économique ont profondément marqué les foyers de nombreux et nombreuses travailleurSEs du sexe et contribué à l'augmentation des violences domestiques. Les femmes cis et trans, souvent incapables de fuir la violence en raison de leur dépendance vis-à-vis de l'agresseur ou en raison de leur précarité, ont été particulièrement touchées. Dans toute la région, les travailleurSEs du sexe ont témoigné qu'elles/ils étaient retournéEs vivre dans leur famille élargie pendant la pandémie, prenant ainsi le risque d'être maltraitéEs, brutaliséEs et d'être victimes de crimes de haine par qu'elles/ils étaient travailleurSEs du sexe. Par exemple, en

Arménie rurale, le travail sexuel est particulièrement stigmatisé. Avant la pandémie, les travailleurSEs du sexe vivaient souvent séparés de leur famille afin d'éviter d'être exploités et maltraités. Néanmoins, n'ayant plus les moyens de payer leur loyer, beaucoup ont dû retourner vivre avec leur famille.

---

**« Je suis retournée dans ma famille mais je devais tolérer chaque jour des violences psychologiques, physiques et autres que je ne pouvais plus supporter. J'ai préféré dormir dehors plutôt que de subir tout ça une fois de plus. »**

*Une travailleuse du sexe trans, Arménie*

---

## Un accès restreint aux soins de santé

La pandémie a gravement perturbé les services de santé dans de nombreux pays. La circulation des personnes a été restreinte et les services de santé ont été limités ou complètement interrompus pendant de longues périodes. Selon le Fonds mondial, le dépistage du VIH a chuté de 41 % en Afrique et en Asie au début de 2020.<sup>2</sup> Dans la région Europe centrale, Europe orientale et Asie centrale, le dépistage du VIH a été interrompu dans la plupart des pays.<sup>3</sup> Dans certains pays, la perturbation des services liés au VIH aurait atteint 75 %.<sup>4</sup> L'accès des travailleurSEs du sexe aux services de santé, en particulier aux services de santé reproductive et sexuelle, a fortement diminué pendant la pandémie, alors même que les risques pour leur santé augmentaient.<sup>5</sup> ASWA a signalé que dans de nombreux pays africains, où les travailleurSEs du sexe étaient déjà confrontés à la stigmatisation, à la discrimination et où il leur était déjà difficile d'accéder aux services en raison de leurs différentes identités, leur accès aux soins est devenu encore plus difficile.

---

**« Il n'y avait pas de ressources [de santé] directes pour les travailleurs du sexe masculins et c'était pire pour les [travailleurSEs du sexe] transgenres, car elles/ils subissaient une double stigmatisation et on les envoyait dans d'autres endroits lorsqu'elles/ils voulaient aller à l'hôpital et qu'elles/ils n'avaient pas les papiers d'identité requis. »**

*Défense des droits à la santé de la communauté, Malawi*

---

Les travailleurSEs du sexe de la région Asie-Pacifique ont signalé qu'elles/ils avaient souvent été stigmatisés et discriminés par le personnel soignant qui présumait qu'elles/ils étaient plus susceptibles d'avoir contracté la COVID-19 en raison de la nature de leur travail. Une travailleuse du sexe au Myanmar a décrit son expérience dans un établissement de santé en ces termes : « Ils ne veulent pas traiter les travailleurSEs du sexe. » Au Panama, le personnel de santé a parfois refusé de traiter des travailleurSEs du sexe qui ne cachaient pas leur activité professionnelle. Dans la région Caraïbes, les travailleurSEs du sexe de tous les pays ont indiqué que même si certains services de santé essentiels étaient encore accessibles, les

---

<sup>2</sup> Le fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme 2021, « [impact du covid-19 sur les services de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme et les systèmes de santé.](#) »

<sup>3</sup> SWAN and ESWA, 2020, « [COVID-19 Crisis Impact on access to health services for sex workers in Europe and Central Asia.](#) »

<sup>4</sup> ONUSIDA, 2021, « [Les avantages qu'apporte la continuité des services vitaux de lutte contre le VIH dépassent de 100 contre 1 le risque de transmission de la COVID-19.](#) »

<sup>5</sup> Le Mécanisme d'engagement de la société civile pour la CSU2030 (CSEM), 2021, « [Les impacts sanitaires et économiques des stratégies de confinement du COVID-19 sur les plus laissés pour compte.](#) »



rendez-vous étaient fréquemment reportés, les travailleurSEs du sexe n'étaient jamais prioritaires et beaucoup ne voulaient ou ne pouvaient pas se faire soigner parce qu'elles/ils étaient sans papier et avaient peur des autorités.

Un autre obstacle important est venu entraver l'accès des travailleurSEs du sexe aux soins de santé : de nombreux établissements de santé communautaires ont fermé ou réduit considérablement leurs heures d'ouverture, obligeant les travailleurSEs du sexe à se rendre dans des établissements publics ou privés dont les effectifs étaient déjà considérablement réduits et qui devaient faire face à un plus grand nombre de patients. Ces services étaient également soit coûteux, soit discriminatoires, soit trop éloignés. En Afrique, dans la région Europe centrale, Europe orientale et Asie centrale et en Amérique latine, de nombreux établissements de santé ont également modifié radicalement leurs priorités en faveur du traitement de la COVID-19, rendant difficile l'accès des travailleurSEs du sexe à d'autres types de soins essentiels. Au cours des premiers mois de la pandémie, des hôpitaux entiers ont été transformés en centres de traitement de la COVID-19 et, dans certains cas, des hôpitaux ou des départements ont été entièrement fermés en raison de la propagation de la COVID-19 parmi les patients et le personnel médical. Les patients étaient renvoyés chez eux et seuls les cas urgents et les patients en danger de mort étaient admis dans des services désignés. PLAPERTS s'est entretenu avec de nombreux membres de la communauté qui ont déclaré que l'accès aux services de santé publics était très limité, voire inexistant, à moins qu'il ne s'agisse de cas de COVID-19.

---

**« Cela ressemblait à un marché et il n'y avait pas assez de place pour s'asseoir ou pour rester. Je suis arrivé à 6 heures du matin et il n'y avait pas de médecins, pas d'infirmières, pas de médicaments, tout manquait... Ils m'ont soigné à 20 heures, la respiration difficile, avec une énorme fièvre. »**

*Un travailleur du sexe, Pérou*

---

Les travailleurSEs du sexe de toutes les régions ont signalé avoir eu des difficultés à accéder aux services et aux équipements de santé sexuelle et reproductive. Plusieurs pays ont signalé des ruptures de stock de médicaments et de contraceptifs, et il n'était pas possible, en raison des restrictions de circulation, pour les travailleurSEs du sexe de se rendre dans d'autres lieux pour accéder aux services de santé sexuelle et reproductive. Dans de nombreux pays de la région Europe centrale, Europe orientale et Asie centrale, les services de gynécologie et de santé sexuelle et reproductive n'ont pas admis de patients pendant le confinement strict. Les travailleuses du sexe de toute la région Asie-Pacifique et de la région Europe centrale, Europe orientale et Asie centrale ont signalé un plus grand nombre de grossesses non désirées pendant la pandémie. Ces grossesses peuvent s'expliquer par l'impossibilité pour les travailleuses du sexe de se rendre dans les établissements de santé qui avaient fermé et/ou le manque de moyen pour acheter des préservatifs ou d'autres moyens de contraception. Les organisations gérées par des travailleurSEs du sexe du Kazakhstan, du Kirghizistan et de Russie ont également constaté que l'accès à l'avortement dans de bonnes conditions était devenu difficile, car les procédures médicales autres que celles liées à la COVID-19 étaient reportées ou annulées. Les travailleuses du sexe qui avaient besoin d'avorter devaient commander des pilules en ligne et recourir à des avortements à domicile.

Les travailleurSEs du sexe des régions Europe centrale, Europe orientale et Asie centrale, Amérique latine et Caraïbes ont toutes dû faire face à des augmentations importantes du coût des médicaments et des services de santé pendant la pandémie. Les travailleurSEs du sexe du

Suriname ont signalé qu'en plus des ruptures de stock des équipements médicaux, le changement d'administration du gouvernement a entraîné une augmentation de 300 % des frais de consultation d'un médecin. En raison de la surcharge et de l'état critique des services de santé publics, les travailleurSEs du sexe qui avaient besoin d'aide ont été contraintEs de recourir à des services de santé privés coûtant souvent très chers. Néanmoins, ayant peu ou pas de revenu, de nombreux et nombreuses travailleurSEs du sexe n'avaient pas les moyens d'utiliser les services d'un établissement privé et il leur a fallu choisir entre leur santé et leurs besoins élémentaires plus pressants ou ceux de leur famille.

---

**« Quand vous arriviez (à l'hôpital) et demandiez des médicaments... Vous deviez les acheter sur place. Ici à Iquitos, ça coûtait jusqu'à 500 soles (112 USD) ! »**

*Une travailleuse du sexe, Pérou*

---

Les répercussions sur la santé des travailleurSEs du sexe qui vivent avec le VIH ont été particulièrement graves. ASWA a rapporté que les effets combinés de la COVID-19, des mesures de confinement et de la fragmentation des services de lutte contre le VIH ont eu des conséquences sérieuses pour les travailleurSEs du sexe : certainEs ont été diagnostiquéEs très tard ou pas du tout et d'autres ont rencontré des difficultés pour suivre leur traitement. Le nombre de décès et d'infections par le VIH a par conséquent augmenté. Dans plusieurs pays de la région, l'accès aux médicaments antirétroviraux a été plus difficile et a été interrompu en raison de la pandémie.

---

**« Les travailleurSEs du sexe vivant avec le VIH qui sont sous traitement ont eu du mal à accéder aux services de traitement antirétroviral en raison de l'augmentation des tarifs des bus et même les établissements de santé étaient fermés pendant les confinements. »**

*Une travailleuse du sexe, Papouasie-Nouvelle-Guinée*

---

En Amérique latine, les travailleurSEs du sexe vivant avec le VIH ont expliqué que leur santé était gravement menacée parce qu'elles/ils n'avaient pas accès aux traitements.

---

**« Ils (les centres de santé) ont fermé pendant des mois, complètement. Nous ne pouvions même pas aller récupérer les médicaments. Je suis restée 9 mois sans médicaments... C'était tellement grave que j'ai atteint le stade du sida dans ma quarantaine à cause de cette situation. Tout était très précaire. »**

*Une travailleuse du sexe, Paraguay*

---

Dans de nombreux pays de la région Europe centrale, Europe orientale et Asie centrale, l'accès à la prévention, au dépistage et au traitement du VIH et des IST était sévèrement limité, et les nouveaux patients qui n'étaient pas déjà sous thérapie antirétrovirale ont rencontré de grandes difficultés pour accéder au traitement du VIH. La situation était particulièrement problématique pour les travailleurSEs du sexe migrantEs qui n'avaient pas de papier d'identité ni de permis de séjour. Ne pouvant pas circuler librement en raison des restrictions, les travailleurSEs du sexe migrantEs ont peu eu l'occasion de régulariser leur séjour ou d'obtenir les documents requis. La grande majorité des services de santé publics et privés avaient été fermés ou mobilisés pour les patients atteints de la COVID-19. La plupart des





projets de distribution de préservatifs et de lubrifiants menés par les communautés et les ONG ont été considérablement ralentis ou interrompus en raison des restrictions de déplacement et des couvre-feux.

## Une précarité du logement grandissante

La pandémie de COVID-19 et les mesures d'urgence prises pour répondre à cette crise de santé publique ont exacerbé les inégalités sociales et les populations criminalisées, déjà confrontées à l'exclusion sociale, ont été encore davantage vulnérabilisées. De nombreux et nombreuses travailleurSEs du sexe, dont les revenus avaient beaucoup baissé, n'avaient pas les moyens d'acheter de quoi manger, des produits de toilette essentiels ou des médicaments ni de payer leur loyer et leurs factures. De surcroît, dans toutes les régions, les travailleurSEs du sexe ont signalé avoir eu des différends avec leurs propriétaires qui refusaient parfois de baisser les loyers, les harcelaient sexuellement ou même les expulsaient.

APNSW a relevé plusieurs cas de travailleurSEs du sexe expulsés par leur propriétaire. CertainEs ont perdu leur logement et ont été contraintEs de vivre dans la rue, parfois avec leurs enfants ; d'autres se sont installés dans des hôtels ou chez des amis ou des collègues ; certainEs sont retournés dans leur ville ou leur village d'origine pour rester avec leur famille.

---

**« J'ai été mise à la porte de l'hôtel parce que je n'avais pas d'argent pour payer le loyer, alors je suis restée sous les ponts jusqu'à présent, sachant que c'est aussi dangereux. Si quelqu'un apprend que [je fais du travail du sexe], je suis mise à la porte si la police le découvre, mais maintenant que je suis sur la route, je n'ai pas d'autres options. »**

*Une travailleuse du sexe, Vietnam*

---

Les rapports d'Antigua-et-Barbuda, de la Barbade, de la Jamaïque, du Guyana, du Suriname et de Trinité-et-Tobago font tous état de cas de travailleurSEs du sexe qui ne recevaient aucune forme de soutien de la part du gouvernement et ont été expulsés ou ont été victimes d'exploitation sexuelle pour conserver leur logement. Au Belize, une travailleuse du sexe qui avait perdu ses revenus a dû accepter d'avoir des relations sexuelles avec son propriétaire pour qu'il lui accorde une réduction de loyer. Le propriétaire rendait visite à la travailleuse du sexe toutes les semaines et cet arrangement a duré près d'un an. Lorsque les restrictions imposées dans le cadre de la pandémie ont été assouplies et que la travailleuse du sexe a pu retravailler, le propriétaire lui a demandé de payer le loyer dû pour l'année écoulée. La travailleuse du sexe ne pouvant pas payer, elle a été menacée d'expulsion. Elle a ensuite décidé de porter plainte et de poursuivre son propriétaire en justice. L'affaire est toujours en cours devant les tribunaux et dans l'attente d'une décision.

Dans la région Europe centrale, Europe orientale et Asie centrale, les organisations gérées par des travailleurSEs du sexe ont également soulevé la question des logements précaires et de la perte de logement. Durant toute la pandémie, de nombreux et nombreuses travailleurSEs du sexe ont rencontré des difficultés pour payer le loyer de leur lieu de travail et de leur logement, accumulant souvent des dettes importantes. Tais Plus, au Kirghizistan, a rapporté que des travailleurSEs du sexe ont été littéralement laissés à la rue. Les propriétaires ont fermé leurs lieux de vie, ne laissant qu'une petite pièce, une grange ou un espace à l'extérieur dans les cours des maisons, dans lesquelles les travailleurSEs du sexe ont



été contraintEs de loger leurs enfants ou ont été misES à la porte de leur domicile parce qu'elles/ils ne pouvaient pas payer le loyer. De nombreux et nombreuses travailleurSEs du sexe indépendantEs, qui louaient auparavant des appartements pour travailler, ne pouvaient plus se permettre de payer le loyer et ont dû commencer à proposer leurs services depuis leur domicile privé, parfois avec leurs enfants ou d'autres membres de la famille sur les lieux. Dans certains cas, les travailleurSEs du sexe qui travaillaient depuis chez elles/eux prenaient le risque de se retrouver sans logement, comme dans le cas de six travailleuses du sexe trans en Arménie qui ont été expulsées lorsque leurs propriétaires ont appris qu'elles travaillaient depuis chez elles.

## La détérioration des conditions de travail

Depuis le début de la pandémie, les travailleurSEs du sexe des cinq régions ont signalé que leurs conditions de travail se sont considérablement détériorées. En outre, leurs prix ont chuté et restent beaucoup plus bas qu'avant la pandémie. PLAPERTS a signalé que les travailleurSEs du sexe avaient eu beaucoup de mal à maintenir les prix des services sexuels car leurs besoins élémentaires étaient trop urgents.

---

**« Nous avons dû baisser nos prix à tel point que pour manger, nous avons dû mettre nos services à 5 dollars. »**

*Une travailleuse du sexe, Panama*

---

En Asie-Pacifique, pendant la pandémie, en raison de la récession économique et de l'augmentation du chômage dans l'ensemble de la population, un plus grand nombre de personnes se sont lancées dans le travail du sexe et la concurrence pour les clients a augmenté. Les prix pratiqués par les travailleurSEs du sexe ont donc encore baissé et leur pouvoir de négociation avec les clients s'en est trouvé affaibli. Les travailleurSEs du sexe d'Asie-Pacifique et d'Europe centrale, Europe orientale et Asie centrale ont indiqué que la baisse du nombre de clients les obligeait à proposer des services qu'elles/ils ne proposaient pas auparavant, ce qui mettait leur santé en danger.

---

**« Avec la fermeture de tous les établissements, les travailleurSEs du sexe ont perdu leurs revenus et leurs moyens de subsistance. Pour gagner un peu plus d'argent, elles/ils ont dû avoir des rapports sexuels sans préservatifs et donc prendre le risque de contracter le VIH ou des IST ou de tomber enceintes. »**

*Amelya, organisation gérée par des travailleurSEs du sexe, Kazakhstan*

---

La fermeture des établissements dans toutes les régions a poussé les travailleurSEs du sexe qui étaient obligéEs de continuer à travailler encore davantage dans la clandestinité. Travailler dans la clandestinité était synonyme de conditions de travail hasardeuses et précaires auxquelles les travailleurSEs du sexe étaient contraintEs de se soumettre pour gagner de quoi survivre. Les travailleurSEs du sexe de la région des Caraïbes ont indiqué qu'elles/ils devaient prendre davantage de risques pour gagner de l'argent. Nombre d'entre elles/eux ont été contraintEs de prendre le risque de contracter la COVID-19 et d'être harceléEs, agresséEs physiquement et sexuellement, simplement pour pouvoir acheter de quoi de manger pour

elles/eux et leurs enfants et payer le loyer. En Amérique latine, les travailleurSEs du sexe ont souligné qu'il était très pénible de retourner travailler dans la clandestinité. Les hôtels n'étant pas autorisés à être ouverts, la police pouvait faire une descente à tout moment, mettre des amendes ou envoyer les travailleurSEs du sexe en prison pour ne pas avoir respecté les restrictions imposées par le gouvernement. En Équateur, en Bolivie et au Mexique, les travailleurSEs du sexe ont indiqué qu'il était tellement risqué de travailler dans des hôtels ou des appartements qu'elles/ils rencontraient désormais leurs clients dans des lieux publics sombres et isolés ou dans des voitures.

---

**« On choisit d'aller dans certains lieux publics, par exemple, les toilettes. Des endroits où il n'y a personne, les berges d'une rivière, une rue clandestine. »**

*Une travailleuse du sexe, Bolivie*

---

Dans toute la région Europe centrale, Europe orientale et Asie centrale, les travailleurSEs du sexe travaillant à l'extérieur ou en dans des lieux clos ont été soumisES à de lourdes sanctions pour avoir enfreint les restrictions liées à la COVID-19. Dans la plupart des pays, il s'agissait généralement d'amendes, dépassant parfois largement le salaire mensuel moyen dans un pays donné (jusqu'à 10 000 € en Pologne ou 2 millions de roubles en Russie). Les travailleurSEs du sexe ont ainsi été contraintES de reprendre le travail pendant les restrictions car elles/ils devaient gagner plus d'argent pour payer leurs amendes :

---

**« Les travailleurSEs du sexe n'avaient pas les moyens de payer les amendes. Si vous donnez une amende à unE travailleurSE du sexe, quel effet pensez-vous que ça aura ? Les travailleurSEs du sexe vont travailler et reviennent avec une amende et la seule chose que fait cette amende, c'est de les obliger à retourner faire ce même travail pour gagner l'argent nécessaire pour la payer. »**

*Sex Work Polska, Pologne*

---

Alors que les conditions des travailleurSEs du sexe se dégradent, celles et ceux qui en avaient les moyens et qui avaient accès à Internet se sont tournés vers le travail en ligne. ASWA a signalé que le nombre de travailleurSEs du sexe travaillant en ligne a augmenté pendant la pandémie. Dans certains cas, cela a permis de réduire le risque de harcèlement et de vol dont sont victimes les travailleurSEs du sexe dans la région. Toutefois, travailler en ligne ne rapporte pas autant d'argent et comporte d'autres risques : les clients peuvent faire chanter les travailleurSEs du sexe par exemple.

---

**« Un petit nombre de travailleurSEs du sexe a choisi de travailler en ligne sur Facebook et WhatsApp. Cela a été assez risqué car les travailleurSEs du sexe [ont du mal à] utiliser ces plateformes en ligne et elles/ils sont ainsi parfois victimes de clients qui se servent de leurs photos pour les faire chanter. »**

*Une travailleuse du sexe, Zimbabwe*

---

Le travail du sexe en ligne n'a pas été sans comporter des difficultés, des risques et des contraintes supplémentaires dans les cinq régions. En Amérique latine, les travailleurSEs du sexe ont indiqué que non seulement le travail en ligne rapporte beaucoup moins que dans le monde réel mais en plus, de nombreux sites et plateformes en ligne qui hébergent les profils des travailleurSEs du sexe prélèvent un pourcentage élevé de leurs revenus. Le travail en ligne nécessite aussi beaucoup de travail de préparation non rémunéré pour produire du matériel et trouver une clientèle.

---

**« Pour le travail virtuel, on ne peut pas faire payer autant... et cela prend du temps pour créer le matériel pour la publicité. Ça prend aussi du temps d'apprendre à connaître les réseaux. Au final, c'est beaucoup de travail pour pas beaucoup d'argent. »**

*Une travailleuse du sexe, Argentine*

---

Ce qui est souvent ressorti des études menées dans plusieurs régions, ce sont les inquiétudes des travailleurSEs du sexe en matière de respect de la vie privée et de l'anonymat des travailleurSEs du sexe et les craintes vis-à-vis des dangers du monde virtuel. Au Pérou, une travailleuse du sexe a raconté avoir été contactée, via ses annonces en ligne, par une organisation criminelle qui a entrepris de l'extorquer, exigeant de l'argent pour lui permettre de continuer à travailler. En Pologne, en Russie et en Ukraine, des travailleurSEs du sexe ont été victimes de fraude, de chantage et d'extorsion de la part d'individus qui les filmaient illégalement et sans leur consentement puis menaçaient de mettre les vidéos en ligne. Les représentants de Legalife-Ukraine ont également souligné qu'en choisissant de travailler en ligne, de nombreux et nombreuses travailleurSEs du sexe risquaient de s'incriminer auprès des autorités. Proposer des services sexuels est considéré comme une infraction administrative en Ukraine mais la production et la distribution de matériel pornographique sont passibles de sanctions pénales et peuvent entraîner une longue peine d'emprisonnement. Les membres de Legalife-Ukraine ont signalé que des policiers en civil avaient incité des travailleurSEs du sexe à leur envoyer du matériel érotique ou avaient demandé un show par webcam, pour ensuite les mettre en examen pour infraction pénale.

## **Recommandations**

Les recommandations suivantes sont essentielles pour garantir que les travailleurSEs du sexe ne seront pas laissés pour compte lors de futures crises.

1. Le travail sexuel doit être reconnu comme un travail afin de garantir que les travailleurSEs du sexe peuvent bénéficier des mêmes protections sociales, des mêmes aides financières d'urgence et des mêmes droits du travail que toutes les autres travailleurSEs.
2. Les gouvernements, les décideurs politiques et les législateurs doivent activement œuvrer pour la pleine décriminalisation du travail du sexe, y compris la décriminalisation des travailleurSEs du sexe, des clients et des tierces parties.
3. Le personnel de santé doit être sensibilisé aux besoins et aux priorités des travailleurSEs du sexe afin d'éviter qu'elles/ils soient discriminés et exclus des services de santé.
4. La police et les autres représentantEs de la loi doivent être sensibilisés aux besoins et au quotidien des travailleurSEs du sexe afin de leur garantir un meilleur accès à

- la justice, notamment pour celles et ceux qui risquent de perdre leur logement ou qui sont menacés d'être exploités par leur propriétaire.
5. Les financements alloués dans le cadre des mesures d'aide d'urgence doivent être attribués aux organisations gérées par des travailleuses du sexe car elles sont les mieux placées pour joindre les travailleuses du sexe et évaluer leurs besoins.
  6. Les organisations gérées par des travailleuses du sexe doivent être financées pour qu'elles aient les moyens de mettre à disposition des logements d'urgence et des aides au logement pour les travailleuses du sexe menacées d'expulsion ou victimes de violence domestique.
  7. Les donateurs doivent faire preuve d'une plus grande souplesse quant à l'évolution des priorités en matière d'utilisation des financements pour répondre aux urgences sanitaires et aux crises humanitaires. Ils doivent aussi privilégier une augmentation des financements pour les interventions dirigées par les communautés et notamment pour employer du personnel.
  8. Les organisations gérées par des travailleuses du sexe doivent continuer à renforcer leurs alliances avec d'autres mouvements militant pour la justice sociale afin que, lors de futures pandémies ou autres crises humanitaires, soit mise en place une riposte plus énergique et plus solidaire pour soutenir les travailleuses du sexe et les autres populations clés.
  9. Les services de santé sexuelle et reproductive et les services de lutte contre le VIH ne doivent pas être interrompus pendant les crises sanitaires et humanitaires et doivent disposer de financements plus pérennes.
  10. Il convient d'étendre la protection sociale et d'accorder les aides financières d'urgence à toutes les travailleuses, y compris les travailleuses migrantEs, qu'ils/elles travaillent dans l'économie formelle ou informelle.

## Conclusion

Dans les cinq régions, les travailleuses du sexe ont été et sont toujours confrontées aux conséquences désastreuses de la pandémie de COVID-19 et des restrictions imposées par les gouvernements dans leurs pays. Dans tous les pays étudiés, les rapports produits ont révélé que la violence exercée par la police, les clients et les familles à l'encontre des travailleuses du sexe a augmenté de façon spectaculaire pendant la pandémie. Non seulement les travailleuses du sexe ont perdu leurs revenus mais elles/ils ont souvent été exclues des mesures d'aide d'urgence prises par les gouvernements et des mécanismes de protection sociale parce que le travail du sexe n'est pas reconnu comme un travail et reste criminalisé. Se retrouvant sans revenu, les travailleuses du sexe ont rencontré d'énormes difficultés pour payer leur loyer et beaucoup ont été forcées de passer des accords avec des propriétaires peu scrupuleux et abusifs pour éviter de se retrouver à la rue. Les travailleuses du sexe ont également rencontré davantage d'obstacles pour accéder aux soins de santé pendant la pandémie, en particulier aux services de santé sexuelle et reproductive et notamment les services de prévention, de dépistage et de traitement du VIH et des IST. Les travailleuses du sexe ont été contraintes de choisir entre suivre les restrictions imposées pendant la pandémie et tomber dans une pauvreté extrême ou continuer à travailler, souvent de manière plus clandestine, et risquer leur santé, afin de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. Les travailleuses du sexe qui ont continué à travailler ont souvent été contraintes de travailler clandestinement dans l'insécurité, criminalisées et exploitées, et dans des conditions bien pires qu'avant la pandémie. La pandémie a mis en évidence les effets néfastes et les inégalités causés par la criminalisation du travail du sexe et les a révélés plus clairement que jamais. Les



États doivent reconnaître le travail du sexe comme un travail pour garantir l'inclusion des travailleurSEs du sexe dans les mécanismes de protection sociale nationaux et œuvrer de toute urgence à la décriminalisation totale du travail du sexe. Les travailleurSEs du sexe ne doivent pas être à nouveau laissés pour compte lors de cette pandémie ou d'autres crises humanitaires à venir.

Projet soutenu par :

**ROBERT  
CARR  
FUND** For civil  
society  
networks